

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE242

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Chiche, M. Nadot, Mme Six, M. Clément,
Mme Zannier, M. Gouttefarde, M. Benoit, M. Perrot, Mme Lazaar, Mme Krimi, M. Orphelin,
M. Taché, Mme Cariou, M. Villani et Mme Forteza

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« la jeunesse »,

les mots :

« l'enfance et les jeunesses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer l'ensemble des aspects des droits de l'enfant, qui fondé sur les droits humains, élargit leurs droits, notamment à participer à la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, y compris dans la réponse à la crise covid-19.

Il est issu d'une proposition du Groupe Enfance et UNICEF France.